



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des eaux usées et des boues

Exercice 2024

**Syndicat de traitement des eaux usées
Saône Beaujolais - STEU^{SB}
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS**



*Station d'épuration CITEAU
Juillet 2022*

Le mot du Président

FREDERIC PRONCHERY, PRESIDENT DU STEU^{SB}, MAIRE DE BELLEVILLE-EN-
BEAUJOLAIS

A COMPLETER

SOMMAIRE

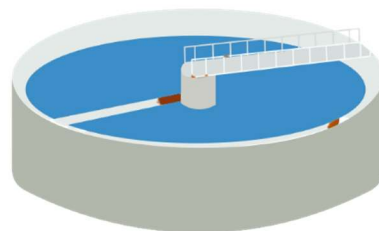
1. L'essentiel de l'année 2024	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description technique du service	6
4. Activité du service en 2024	7
a. Exploitation du CITEAU	7
b. Faits marquants de l'année 2024	10
5. Indicateurs du service	12
a. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration – D203	13
b. Taux de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P204	13
c. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P205	13
d. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel – P254	13
e. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation – P206	14
6. Tarification et situation financière 2024	15
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	15
b. Pour mémoire, prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	15
c. Recettes d'exploitation du service en 2024	16
d. Investissements 2024 et leur financement	16
7. Perspectives 2025	17

1. L'essentiel de l'année 2024



14 400 HABITANTS
RACCORDES REPARTIS
SUR 3 COMMUNES

1 STATION D'EPURATION
25 650 EH



906 MM DE PLUIE
1,6 MILLIONS M³ D'EAUX TRAITEES
209 780 M³ DEVERSES EN TETE DE
STATION EN TEMPS DE PLUIE



100% CONFORMITE DES
EQUIPEMENTS ET
PERFORMANCES
D'EPURATION



724 KG DBO₅/J DE
POLLUTION EN MOYENNE
303 TMS BOUES EVACUEES
VERS UNE PLATEFORME DE
COMPOSTAGE
1 146 MWH D'ELECTRICITE
CONSOMMEE



1,27 M€ HT
D'INVESTISSEMENT



1,55 € HT / M³ POUR LE
TRAITEMENT DES EAUX
USEES ET DES BOUES

2. Territoire et compétences

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU^{SB}) est constitué des communes de Belleville-en-Beaujolais et de Taponas. Il exerce 2 compétences : traitement des eaux usées et des boues d'épuration, gestion d'un réseau de chaleur (cf. encadré ci-contre).

Pour ce faire, il dispose d'une station d'épuration, nommée CITEAU, de 25 650 EH. Elle traite les effluents de l'intégralité de la commune de Belleville-en-Beaujolais et du quartier de la Commanderie à Taponas, par un processus de boues activées à faible charge.

La station est exploitée grâce à un marché de prestation de services, contractualisé avec SUEZ fin 2019 pour une durée de 6 ans maximum.

Le service cycle de l'eau, mutualisé sur 5 collectivités compétentes en eau et en assainissement, assure à hauteur d'un temps plein les missions complémentaires au marché de prestations : autosurveillance réglementaire, suivi opérationnel du prestataire, suivi des dépotages et des prélèvements d'eaux usées traitées, gestion du réseau de chaleur, entretien et maintenance du bâtiment (hors prestations contractuelles) et des espaces extérieurs, visites pédagogiques, etc.

Une station d'épuration exemplaire sur le plan environnemental

Le CITEAU a été identifié STEP du futur par l'AERMC : bâtiment basse consommation, réutilisation des eaux usées traitées pour le lavage des équipements industriels de la station et l'arrosage des espaces verts, création d'un réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale des eaux usées.

Il est également labellisé refuge LPO, grâce à ses actions en faveur de la biodiversité et sa gestion écologique des espaces extérieurs : mares, nichoirs, verger biologique, hôtels à insecte, muret en pierres sèches, ruches, pâturage, toiture végétalisée, etc.



CHIFFRES CLES DU SERVICE

• 1 Station de traitement à boues activée - 25 650 EH

• 3 communes raccordées : Belleville-en-Beaujolais, Taponas (Commanderie) & Saint-Lager

• 14 400 habitants raccordés

• 1 marché de prestations de service + 1 ETP en régie

3. Description technique du service

DESCRIPTION DE LA STATION

Le CITEAU est une station à boues activées à faible charge. Elle est constituée de :

- Deux déversoirs d'orage en entrée de station,
- Une fosse à bâtarde et un bassin d'orage de 1 800 m³,
- Une filière de dépotage des matières de vidange,
- Des prétraitements : dégrillages grossiers et fins, avec système de compactage-broyage pour réduire la quantité de déchets évacués, dessableur – déshuileur, traitement des graisses (arrêté),
- Un bassin biologique avec traitement du phosphore au chlorure ferrique,
- Un clarificateur, sur lequel sont raccordées les prises d'eau du réseau de chaleur, de l'eau industrielle (lavage automatique des équipements) et de l'eau UV (lavages manuels, arrosage des espaces verts),
- Une file boues avec 2 centrifugeuses, et adjonction de polymère,
- Une filière de désodorisation de l'air (station en milieu urbain).

Les boues sont évacuées vers une plateforme de compostage, située à Monsols, sur le territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais.

Le milieu récepteur des eaux usées traitées est la Saône.

DONNÉES TECHNIQUES DU CITEAU

La capacité nominale de la station d'épuration est de 25 650 EH.

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs moyennes annuelles 2023	Valeurs moyennes annuelles 2024
Débit journalier (m ³ /jour)	5660	3457	4807
Débit horaire (m ³ /h)	600	144	200
MES (kg/j)	1770	724	905
DBO ₅ (kg/j)	1539	779	724
DCO (kg/j)	3800	1808	1758
NGL (kg/j)	328	186	189

Extrait du CRT SUEZ 2024 – Données calculées sur la base des bilans 24h

APPORTS EXTERIEURS

En 2024, le CITEAU a reçu et traité 308 m³ de matières de vidange, issues des campagnes de vidange du SPANC de la Communauté de communes Saône-Beaujolais (5 campagnes dans l'année).

Le CITEAU réceptionne également, en tête de station (volumes comptabilisés en entrée station) :

- Les boues liquides d'épuration de la station d'Odenas : 508 m³,
- Les boues liquides d'épuration de la station de Taponas : 714 m³,
- Les effluents de la distillerie du Beaujolais : 832 m³,
- Les matières grasses de l'entreprise Bobosse : 3 157 m³.

4. Activité du service en 2024

L'ensemble des données de fonctionnement du CITEAU est présenté dans le bilan annuel d'autosurveillance. Quelques données sont reprises et présentées ci-dessous de manière synthétique.

a. Exploitation du CITEAU

VOLUMES TRAITES ET DEVERSES

En 2024, le cumul de précipitations mesuré est de 906 mm, soit une augmentation de 39 % en comparaison à l'année 2023. Le fort du cumul pluviométrique enregistré, ainsi que l'intensité des phénomènes, ont eu pour conséquence une hausse des volumes drainés par le système de collecte, et, in fine, des volumes déversés (+99% en A2) et entrants dans la station (+44% en A3).

Les déversements ont eu lieu exclusivement par temps de pluie.

Pour mémoire, le rétablissement de la capacité hydraulique du réseau situé à l'aval du DO21 (A1), réalisé en 2023, participe également à accroître les flux arrivant au droit de la station par temps de pluie, et donc les volumes déversés sur ce point par rapport aux exercices précédents. Cette opération permet néanmoins de limiter les déversements du DO21 et, ainsi, de réduire l'impact sur le milieu récepteur, le bief du moulin, plus sensible.

Le volume traité (A4) par le CITEAU s'élève à 1,6 millions de m³ en 2024.

Le débit de référence pour la période 2020-2024 s'élève à 9 437 m³/j.

Année	Volume Entrant A3 (m3)	Volume Sortant A4 (m3)	Volume Déversoir A2 (m3)	% Volume déversés A2/(A2+A3)	Nb de jours de déversement en A2	Nb de jours de déversement en A5	Pluie (mm)
2016	1 219 332	1 345 707	46 550	4,0%	N.R*	0	852
2017	1 038 794	1 113 814	2 215	0,2%	5	0	488
2018	1 228 455	1 327 359	30 422	2,4%	16	0	767
2019	1 139 466	1 341 723	9 494	0,9%	9	0	695
2020	1 032 517	1 098 228	104 900	9,2%	13	0	532
2021	1 456 020	1 547 602	158 323	9,8%	39	0	851
2022	1 122 407	1 156 178	79 700	6,6%	24	0	539
2023	1 156 382	1 194 644	105 360	8,4%	24	0	652
2024	1 547 579	1 633 065	209 780	11,9 %	30	0	906

* N.R : Non Renseigné

CHARGES DE POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

En 2024, malgré l'impact de la pluviométrie, les charges en DBO₅ & DCO arrivant à la station sont stables par rapport à 2023. En revanche, une nette augmentation est constatée sur les paramètres MES et Azote global. L'intensité des précipitations rencontrées en 2024 pourrait être un facteur d'explication, notamment sur les MES, via le lessivage des sols et des réseaux. L'impact concernant l'azote est plus incertain considérant l'absence de lien entre les parcelles agricoles et le système de collecte. En outre, sur ce paramètre, les concentrations mesurées en entrée station sont cohérentes vis-à-vis des caractéristiques classiques d'eaux usées domestiques.

Ces indicateurs doivent néanmoins être mis en perspectives au regard de la fréquence de prélèvement (52 bilans par an dont 24 sur l'azote et le phosphore). Bien que celle-ci permette un bon niveau d'information sur les

charges entrantes et sortantes de l'installation, elle ne permet pas l'exhaustivité nécessaire à la retranscription précise de l'ensemble des événements intervenant sur le bassin de collecte (dilution ou lessivage par temps de pluie, variation des rejets d'effluents non domestiques).

Année	DBO5 (T/an)	DCO (T/an)	MES (T/an)	Azote global (T/an)	Phosphore (T/an)
2019	232	636	215	56	6,5
2020	256	681	236	67	8,0
2021	277	771	332	75	8,2
2022	337	788	327	82	10,7
2023	316	740	291	74	9,1
2024	314	766	386	91	9,6
Variation N/N-1	- 0,5 %	+ 3 %	+ 33 %	+ 24 %	+ 6 %

La pollution en DBO₅ reçue par la station est, en moyenne de 724 kg/j, soit 47 % de sa capacité nominale. La capacité nominale en DBO₅ a été dépassée 1 seule fois le 14/12 par temps de pluie (lessivage). La charge maximale mesurée au droit de l'entrée station (A2+A3) ce jour-là s'élève à 1 814 Kg/j (CBPO), soit 118 % de sa capacité nominale.

S'agissant de la pollution rejetée en sortie de station, 1 non-conformité a été enregistrée sur l'année sur le paramètre MES et par temps de pluie. Le rejet global est dégradé par un déversement en tête de station de 650m³.

Le tableau ci-dessous présente la reconstitution des charges déversées en A2 à partir des résultats des bilans 24h au cours desquels des déversements ont été mesurés.

Mois	Volume déversé (A2)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	Pluie (mm)
Janvier	700	165	397	184	25.2
Février	8 170	1 928	4 631	2 148	52.0
Mars	23 830	5 380	12 990	6 073	120
Avril	31 260	7 375	17 717	8 217	99
Mai	15 190	3 584	8 609	3 993	102
Juin	14 790	3 484	8 383	3 888	79
Juillet	18 660	4 332	10 585	5 014	87
Août	10 060	2 380	5 697	2 647	50
Septembre	6 640	1 567	3 763	1 745	84
Octobre	68 540	16 112	38 741	17 969	123
Novembre	11 940	2 817	6 767	3 139	44
Décembre	0	0	0	0	41
Total	209 780	49 124	71 417	55 017	906

Les mois d'avril et octobre 2024 représentent respectivement 15 et 33% des volumes déversés annuellement. La pluie du 08/10/2024 (59mm) représente à elle seule 25% de la pollution déversée en DBO₅ et MES et 41% de la pollution déversée en DCO.

BOUES ET SOUS-PRODUITS

En 2024, des augmentations significatives sont constatées sur :

- La quantité de boues produites entre 2023 et 2024 ;
- L'écart entre la quantité de boues produites en 2024 et celle évacuée la même année.

Ces augmentations sont, en partie, imputables à :

- Des débordements de boues des trémies des pompes en sortie de centrifugeuse (11tMS),
- L'évacuation des dernières bennes de décembre 2024 en janvier 2025 (11tMS),
- Au taux de capture sur les centrifugeuses,
- L'incertitude liée aux prélèvements boues permettant de déterminer leur siccité.

La siccité moyenne des boues évacuées en 2024 est de 18%.

Année	Boue produite (S4)		Boue évacuée (S6)		Écart S6-S4/S4
	TMS/an	Évolution	TMS/an	Évolution	(évac-prod) /prod
		Écart/N-1		Écart/N-1	
2017	337	8%	251	8%	-26%
2018	250	-26%	300	20%	20%
2019	212	-15%	206	-31%	-3%
2020	268	26%	256	24%	-4%
2021	286	7%	268	6%	-6%
2022	329	13%	304	12%	-7%
2023	307	-7%	287	-6%	-7%
2024	358	17%	303	6%	18%
MOY	293		272		-2%

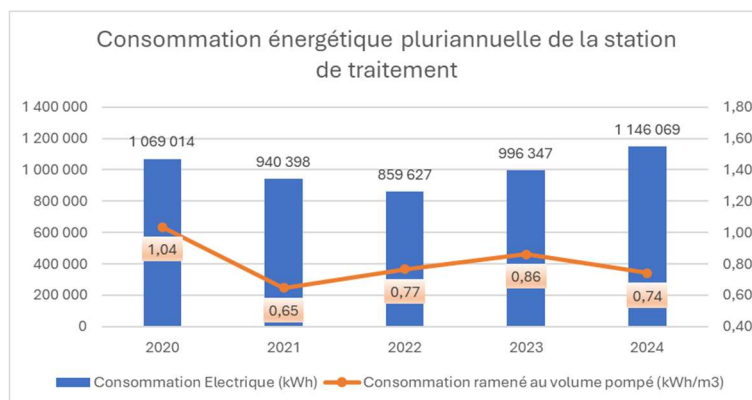
En 2024, 26 tonnes de refus de dégrillage et 30 tonnes de sables ont été évacués en décharge.

ENERGIE ET REACTIFS

L'énergie consommée en 2024 s'élève à 1,146 GWh, soit 15% de plus qu'en 2023.

Cette augmentation est largement imputable à l'augmentation des volumes traités en 2024 (+34%).

La consommation spécifique ramenée aux volumes relevés reste, en effet, stable sur les 3 dernières années.



En 2024, l'ajustement minutieux du process par l'exploitant a permis de ne pas utiliser de chlorure ferrique sur une bonne partie de l'année. En effet, seuls 160 litres ont été injectés contre 18 321 en 2023. Réactif dont l'empreinte écologique est particulièrement importante, cette optimisation a permis d'économiser l'équivalent d'environ 3 allers/retours Paris - New-York en coût carbone.

Enfin, 3,8 tonnes de polymère (produit actif) ont été nécessaires pour assurer la déshydratation des boues avant transport.

CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE DU SERVICE 2024

- La pluviométrie la plus importante mesurée par la collectivité depuis 2016 (1ère année de mesure)
- Un cumul annuel s'élevant à 906mm soit + 39% par rapport à 2023

- 209 780 m³ déversés en tête de station soit +99% par rapport à 2023

- 1,6 millions de m³ d'eaux traités soit +34% par rapport à 2023

- Charge moyenne de 724 KgDBO₅/j soit 47% de la capacité nominale

- CBPO s'élevant à 1 814 KgDBO₅/j soit 118% de la capacité nominale

- 303 tonnes de matières sèches de boues évacuées (compostage)

- 1,1 GWh d'électricité et une consommation spécifique stable à 0,74 kWh/m³

b. Faits marquants de l'année 2024

Dans la continuité des années précédentes, l'année 2024 a globalement été consacrée à la fiabilisation ainsi qu'à l'optimisation du fonctionnement des équipements de la station dans un objectif de sobriété.

BASSIN D'ORAGE

Parmi les interventions particulièrement importantes mises en œuvre en 2024, la remise en condition opérationnelle du bassin d'orage est une avancée majeure pour consolider la conformité de la station, et, in fine, pour réduire l'impact sur le milieu récepteur.

Positionné en tête du système de traitement, cet ouvrage de 1800m³ permet de stocker les effluents générés par temps de pluie. 3 pompes (2 + 1 en secours) d'un débit unitaire de 1500m³/h assure son remplissage, permettant ainsi d'absorber des à-coups hydrauliques importants et d'éviter des déversements. Sa vidange est réalisée gravitairement en s'adaptant à la capacité des équipements situés en aval (limités à 600m³/h).

Or, depuis quelques années, les difficultés, détaillées ci-après, ne permettaient son utilisation à pleine capacité :

- Pompe n° 2 : Suite à un défaut d'exploitation, la pompe a rencontré un dysfonctionnement qui a entraîné sa mise hors service depuis 2016/17. Un contentieux avait été ouvert avec l'exploitant ;
- Pompe n° 1 : Un défaut d'étanchéité, faisant potentiellement suite à la mauvaise exploitation évoquée précédemment, avait entraîné sa mise hors service en 2021 ;
- Vanne de vidange : Des défauts de conception avaient été identifiés sur la vanne régulant le débit de vidange du bassin d'orage. En 2023, et suite à un diagnostic constructeur, la pignonerie du motoréducteur a été modifiée. En 2024, le moteur de la vanne a également cédé.

Au cours de cet exercice, l'ensemble de ces équipements a pu être remis en service permettant ainsi le bon fonctionnement de l'ouvrage. La pompe n°3 a, quant à elle, été envoyée en révision.

En 2025/2026, la vérification et l'optimisation du système de lavage seront réalisées.

SYSTEME D'AERATION

Dans le cadre du renouvellement préventif des équipements critiques et énergivores, le surpresseur n°1 a été renouvelé par un compresseur à vis nouvelle génération. Le gain en consommation énergétique sur cet équipement est estimé à 15%.

En outre, une réparation a été réalisée sur le refoulement du surpresseur n°3.

MAINTENANCE DE LA DESHYDRATATION

La centrifugeuse n°2 a fait l'objet d'une révision complète. Une cage de roulement et un contre palier ont été renouvelés à cette occasion.

Pour mémoire, la révision complète de la centrifugeuse n°1 a été réalisée en 2023.

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

En cohérence avec les évolutions réglementaires liées à la production et à l'utilisation des eaux usées traitées, le CITEAU a constitué un dossier de demande d'autorisation préfectorale fin 2023, afin de régulariser la situation administrative de l'installation.

Dans ce cadre, et afin, de consolider la qualité de l'eau mise à disposition, la collectivité a mis en œuvre un système de purge automatique en aval du système de désinfection. En effet, ce dernier, basé sur une technologie UV, non rémanente, la purge automatique permettra de prélever uniquement de l'eau fraîchement désinfectée.

NETTOYAGE EXTERIEUR DES GAINES DE VENTILATION

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine, l'extérieur des gaines de ventilations a été entièrement nettoyé.

INSTRUMENTATION

Afin de fiabiliser le fonctionnement du réseau de chaleur, une mesure du niveau de voile de boues a été installée sur le clarificateur. L'objectif est de pouvoir anticiper toute remontée de boues dans l'ouvrage afin de limiter leur impact sur le fonctionnement du réseau de chaleur. Ce dernier est alimenté depuis le clarificateur par l'intermédiaire d'une crépine pouvant se colmater lors de ce type d'événement.

Également, dans le cadre d'un renouvellement préventif, le préleveur automatique de sortie a été remplacé.

CIRCUIT D'INJECTION DE CHLORURE FERRIQUE

En 2024, une fuite de chlorure ferrique a été détectée sur le circuit d'injection. Réactif utilisé pour la déphosphatation, et particulièrement corrosif, l'intégralité des 100m de refoulement a été renouvelée en TricoclairFuel.

Bien que l'exploitant ajuste régulièrement le procédé biologique de traitement afin de limiter l'utilisation de produit chimique, la sensibilité du process rend indispensable l'existence d'un secours en cas de besoins.

ESPACES EXTERIEURS

Outre l'entretien courant effectué, et après la mise en œuvre de nombreux dispositifs visant le développement de la biodiversité, un piège photo a été installé afin de compléter le suivi et le recensement des espèces présentes sur site.

En outre, afin de diversifier les écosystèmes à proximité immédiate de la station, un chantier participatif a permis la plantation d'une forêt dans la partie sauvage. Elle a pour vocation à être laissée en libre évolution pour devenir une forêt primaire.



Fouine observée dans la prairie sauvage

CIRCUIT DE VISITE PEDAGOGIQUE

Chaque année, le CITEAU accueille environ 400 visiteurs, dont 300 sont des scolaires des établissements de Belleville-en-Beaujolais et environs. A ce jour, les visites sont assurées par le personnel de la station.

Au cours de l'année 2024, le projet de création d'un circuit de visite pédagogique innovant et autonome s'est poursuivi.



Héron cendré observé à proximité de la mare pédagogique

Objectif : sensibiliser le public à la cause environnementale, notamment à l'impact des gestes du quotidien sur le milieu naturel. Ce circuit de visite permettra d'accueillir un plus grand nombre de visiteurs, d'améliorer leur expérience de visite et de libérer du temps aux agents du service.



Buse variable observée dans la prairie sauvage



Renard observé dans la prairie sauvage

5. Indicateurs du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

a. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration – D203

DEFINITION

Quantités de boues évacuées, en tonnes de matières sèches.

VALEUR

En 2024, **303 TMS** ont été évacuées vers la plateforme de compostage située à Monsols.

b. Taux de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P204

DEFINITION

Le mode de calcul et la valeur de l'indicateur sont établis par les services de Police de l'eau.

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de **100%** (en attente de confirmation par la DREAL).

c. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU – P205

DEFINITION

Le mode de calcul et la valeur de l'indicateur sont établis par les services de Police de l'eau.

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de **100%** (en attente de confirmation par la DREAL).

d. Taux de conformité des performances d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel – P254

DEFINITION

Nombre de bilans d'autosurveillance conformes / Nombre total de bilans d'autosurveillance

VALEUR

Le CITEAU propose un taux de conformité de **98%** (en attente de confirmation par la DREAL). Le tableau ci-dessous synthétise les rendements épuratoires et les concentrations du rejet global en moyenne annuelle.

Année		2022	2023	2024
DBO5	Rendement (%)	96 %	99 %	98 %
	Concentration (mg/L)	9,1	3,3	3,66
DCO	Rendement (%)	94 %	96 %	95 %
	Concentration (mg/L)	34,4	20,6	22,28
MeS	Rendement (%)	96 %	97 %	97 %
	Concentration (mg/L)	9,6	5,6	6,66
N _{GL}	Rendement (%)	94 %	94 %	94 %
	Concentration (mg/L)	3,4	3,4	3,06
P _T	Rendement (%)	89 %	86 %	81 %
	Concentration (mg/L)	0,9	1,0	1,09

e. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation – P206

DEFINITION

Quantité de boues admises sur une filière conforme / Quantité de boues totales évacuées

VALEUR

En 2024, la totalité des boues a été réceptionnée sur une plateforme de compostage. Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est donc de **100%**.

6. Tarification et situation financière 2024

La part syndicale liée au traitement des eaux usées et des boues est facturée avec la part collecte de l'assainissement collectif, par les structures gestionnaires de l'eau potable.

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

INFORMATIONS FINANCIERES CLES 2024

	• Tarif applicable au 1er janvier 2025 pour le STEU SB : 1,55 € HT/m³
	• Prix total de l'assainissement collectif sur la commune de Belleville-en-Beaujolais pour une consommation annuelle de 120 m ³ : 2,92 € TTC/m³ • <i>Prix incluant la part collecte des eaux usées de Belleville-en-Beaujolais, la part traitement du STEUSB, les redevances et les taxes.</i>
	• 1,4 M€ de recettes qui couvrent les dépenses courantes et les travaux
	• Niveau d'endettement faible

Suite à la délibération n°2023-06 et sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le tarif applicable au 1^{er} janvier 2025 pour la part syndicale relative au traitement des eaux usées et des boues s'élève à 1,55 €/m³ HT. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 4 € HT/an, et d'une part variable de 1,52 €/m³ HT.

b. Pour mémoire, prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais

Pour une consommation annuelle de 120 m³, au 01/01/25, un usager paie une facture de 350,55 € TTC au titre de la collecte (commune BeB) et du traitement des eaux usées (STEU^{SB}), soit un prix de **2,92 € TTC/m³** (D204).

Décomposition de la facture 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	Quantité	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2024	Prix unitaire	Montant (€) 01/01/2025
Collectivités			316,4		317,6
Part fixe – collecte (commune de BeB)	1	10	10	10	10
Part variable – collecte (commune de BeB)	120	1	120	1,01	121,2
Part fixe – traitement (STEU ^{SB})	1	4	4	4	4
Part variable – traitement (STEU ^{SB})	120	1,52	182,4	1,52	182,4
Taxes et redevances			52,76		32,95
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'eau RMC)	120	0,16	19,20	-	-
Redevance performance des systèmes d'assainissement (Agence de l'eau RMC)	120	-	-	0,009	1,08
TVA (10%)			33,56		31,87
TOTAL (€ TTC)			369,16		350,55
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation de 120 m³			3,08		2,92

Réforme des redevances de l'Agence de l'eau

Depuis plusieurs années, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, vise à renforcer et rendre plus lisible le principe "pollueur-payeur" et le principe "préleveur-payeur" pour les différents types d'usagers : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs. Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

Le 29 décembre 2023, les principes de la réforme ont été adoptés dans la loi de finances pour 2024 et le volet réglementaire a été publié dans le courant de l'été 2024.

Concrètement, à compter du 1^{er} janvier 2025, la redevance « modernisation des réseaux d'assainissement collectif » est supprimée au profit d'une redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Le montant de cette redevance est calculé comme suit :

Taux de la redevance voté par le comité de bassin RMC (€HT) x coefficient de modulation

Soit, pour l'année 2025 : 0,03 €HT/m³ x 0,3 = 0,009 €HT/m³

A titre d'information, la trajectoire du « Taux de la redevance voté par le comité de bassin RMC » devrait évoluer à la hausse pour atteindre en 2027, 0,17 €HT/m³.

c. Recettes d'exploitation du service en 2024

S'agissant du traitement des eaux usées et des boues (compétence du STEU^{SB}), les recettes du service s'élèvent à **1 228 585 €** en 2024 et se décomposent ainsi :

	2023		2024	
	Montant (€)	Part sur total (%)	Montant (€)	Part sur total (%)
Facturation du service assainissement aux abonnés	1 047 266	96 %	965 237	79 %
Subventions d'exploitation (prime épuratoire)	39 654*	4 %	74 749*	6 %
Loyers CCSB	-	-	18 434	2 %
Dépotage et prise en charge d'effluents	-	-	129 089	11 %
Produits exceptionnels	0	0 %	41 076	3 %
TOTAL	1 086 920		1 228 585	

*Pour l'année 2023, l'analyse annuelle de la conformité du système d'assainissement 2022 réalisée par la DREAL avait initialement conclu à la non-conformité en performance de la station de traitement des eaux usées avec comme conséquence une réduction de la prime épuratoire. Cette conclusion a été révisée suite à une sollicitation dûment justifiée du CITEAU. Ainsi, le complément de prime épuratoire correspondant à environ 10 000 € a été versé au cours de l'exercice 2024.

d. Investissements 2024 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études, notamment dédiées au projet de méthanisation territoriale portée par le STEU^{SB}, ainsi que les travaux sur le CITEAU :

	2022	2023	2024	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement (€)	96 840	1 132 865	1 588 851	939 519

L'essentiel de l'investissement réalisé en 2024 est lié à la construction de la nouvelle unité de méthanisation, dont la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le STEU^{SB}.

Aucune subvention n'a été perçue en 2024.

ETAT DE LA DETTE

En 2024, un emprunt de 800 000 € a été contracté afin de financer la construction de l'unité de méthanisation. L'état de la dette est le suivant :

	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 088 504	973 633	1 624 243
Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)	110 524	114 871	318 211
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)	46 184	41 837	52 348
Montant total remboursé au cours de l'année (€)	156 708	156 708	370 559
Epargne brute annuelle (€)	388 959	266 028	364 485
Durée d'extinction de la dette – en années (P256)	2,8	3,7	4,5

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2022	2023	2024
Montant des amortissements (€)	792 987	431 390	431 096

7. Perspectives 2025

MISE EN SERVICE DE L'UNITE DE METHANISATION TERRITORIALE

Après plusieurs années de travail, l'unité de méthanisation du STEU^{SB} sera mise en service au premier trimestre 2025. Implantée sur le site LYBERTEC à Belleville-en-Beaujolais, ce méthaniseur réceptionnera, entre autres, les boues d'épuration du CITEAU, celles de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, ainsi que les effluents de la distillerie du Beaujolais. Les autres intrants seront identifiés par l'opérateur privé, dans un rayon maximum de 50km autour du méthaniseur.

La conception-exploitation du méthaniseur est portée par une SEMOp, dont les actionnaires sont le STEU^{SB} et un opérateur privé (Agriopale) retenu sur appel d'offres.

Le montant global du projet s'élève à plus de 10 millions d'euros.

Cette installation permettra :

- Une valorisation énergétique des boues du STEU^{SB} (production de biogaz),
- La réduction de l'empreinte carbone du syndicat par la réduction des trajets de transport de boues (-52 Km par aller-retour),
- Une diversification des sources de revenus pour le syndicat (loyer, part sur la revente de biogaz).

FIN DU CONTRAT D'EXPLOITATION

Le contrat d'exploitation actuel arrivant à échéance en décembre 2025, cette dernière année s'attachera à poursuivre et finaliser la remise en service des équipements négligés par le précédent exploitant, notamment :

- File Air :
 - Renouvellement de l'instrumentation (chaîne de mesure pH, sonde pitot),
 - Révision et remise en service des différentes pompes (recirculation, arrosage et injection nutriments),
 - Nettoyage des buses d'aspersion,

- Réalisation d'un bilan aéraulique et d'une vérification de la qualité de l'air traitée.
- Dessableur- déshuileur : Révision et remise en service des équipements permettant ces fonctions,
- Clarificateur : Maintenance et remise en service de la pompe d'aspersion des flottants,
- Détecteurs de gaz : Diagnostic du parc existant et renouvellement des capteurs jugés nécessaires.

En parallèle, les opérations de maintenance visant à consolider le fonctionnement de la station se poursuivront (maintenance du skid de désinfection, thermographie des armoires électriques, analyse diélectrique de l'huile du transformateur, remise au propre de la supervision).

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EXPLOITATION

En parallèle des opérations précitées et à charge de l'actuel exploitant, le renouvellement du contrat d'exploitation de la station de traitement sera un enjeu important du prochain exercice. L'élaboration du dossier de consultation des entreprises et le dépouillement des offres seront réalisés en concertation avec NOEO Consulting, en assistance de maîtrise d'ouvrage.

Le cahier des clauses techniques particulières poursuivra l'objectif de sobriété décliné selon les 2 modalités suivantes :

- Sobriété de fonctionnement : Les candidats devront s'engager à piloter la station selon les règles de l'art (adaptation de la quantité de boues biologiques à la charge entrante, optimisation des process, maintenance préventive). Le syndicat pourra vérifier la bonne mise en œuvre de ces pratiques via des indicateurs élaborés dans le cadre de la consultation.
- Fond d'innovation : Les candidats proposeront dans leurs offres une ou plusieurs prestations en lien avec la nouvelle directive européenne (DERU), en particulier la thématique de la sobriété de l'exploitation : sobriété énergétique, des intrants, des sous-produits et de l'impact environnemental. Ce fond d'innovation sera élaboré sous forme de prestation supplémentaires éventuelles déclenchables ou non par le syndicat.

La publication du marché est prévue pour la fin du 2^e trimestre pour une attribution au dernier trimestre 2025.

VALORISATION DES ESPACES EXTERIEURS DU CITEAU

Les espaces extérieurs du CITEAU constituent un espace de biodiversité unique dont une partie est labellisée refuge LPO. Les aménagements se poursuivront pour entretenir et améliorer le site, notamment la création supplémentaire d'un nichoir à rapace.

Le projet de circuit pédagogique du CITEAU prévoit également une mise en valeur des espaces extérieurs (faune, flore, idées simples et reproductibles chez soi des bons gestes pour la biodiversité).

PROJET DE PARCOURS PEDAGOGIQUE

L'année 2025 permettra de poursuivre le projet de circuit pédagogique, avec le « recrutement » d'une équipe pluridisciplinaire (scénographe, concepteurs multimédias, etc.) qui aura pour mission de concevoir finement le circuit de visite.